

CHALLENGE DES YVELINES 2019

REGLEMENT C.S.O.



Le Comité Départemental d'Équitation des Yvelines organise le CHALLENGE C.S.O. à l'intention des établissements équestres, membres du CDEY, et réservé à leurs cavaliers. Chaque établissement peut présenter autant de cavaliers qu'il le souhaite dans chaque série.

Le Championnat de C.S.O. est constitué de **3 qualificatives et d'une finale**. Il débutera en Novembre 2018 pour se terminer en Mars 2019. Ces épreuves seront intégrées au circuit fédéral des concours SIF.

Le challenge C.S.O. propose 9 séries : Poney 4, Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney élite, Club 4, Club 3, Club 2, Club 1 et Club Elite. Les séries ne sont ouvertes qu'à partir de 10 cavaliers inscrits au minimum.

Les épreuves se dérouleront sur un seul circuit, dans la limite de 200 cavaliers maximum. Le CDE 78 se réserve le droit de proposer à des cavaliers hors département de participer aux épreuves. Ces cavaliers ne feront pas partie du classement du Challenge des Yvelines.

LES CHEVAUX ET PONEYS

Le Challenge est ouvert à tout cheval ou poney, inscrit au SIF. Chaque cheval ou poney doit être à jour de ses vaccins obligatoires (un contrôle du livret signalétique pourra être effectué). Chaque cheval ou poney ne pourra participer à plus de : 3 parcours maximum par jour.

LES CAVALIERS

Les cavaliers devront être titulaires de leur licence de compétition « club », en cours de validité délivrée par un club membre du CDEY. Les conditions d'accès (galop minimum) sont celles du règlement officiel de CSO. Les moniteurs diplômés ne peuvent pas participer à ce championnat.

Pour les séries poney, le cavalier doit avoir 17 ans maximum au 1^{er} Janvier 2019.

Pour toutes les séries, deux parcours par cavalier sont autorisés soit :

- Dans la même série : le meilleur classement sera retenu pour les résultats qualificatifs pour la finale
- Dans 2 séries différentes : les résultats qualificatifs pour la finale se feront sur la série la plus haute.

Sauf pour la série Elite, les cavaliers qui ont été premiers deux années de suite, sont obligés de choisir une série supérieure l'année suivante.

NATURE DES PARCOURS

	PONEY _{4,3} H=0.6m 0.7m	PONEY 2 H=0.8 m	PONEY 1 H=0.9m	PONEY ELITE H= 1m	CLUB 4 H=0.65m	CLUB 3 H= 0.75m	CLUB 2 H=0.85m	CLUB 1 H=0.95m	CLUB ELITE H=1.05m
Qualif 1,2,3,4	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé	Bar.A à temps différé
Finale	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar A au chrono, barrage immédiat	Bar A au chrono, barrage immédiat	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar. A à temps différé	Bar.A au chrono, barrage immédiat	Bar.A au chrono, barrage immédiat



CALENDRIER C.S.O.

DATES	LIEUX
11/11/2018	CH de Versailles
16/12/2018	E. de Bois d'Arcy
20/01/2018	CEZ de Rambouillet
17/03/2018	Haras de Malvoisine

La date remplacement pourra être le 27/01/2019.

LA TENUE ET LA REMISE DES PRIX

La tenue doit être conforme au règlement fédéral. La présence en tenue est obligatoire lors de la remise des prix. A chaque épreuve qualificative et dans chaque série, le CDEY récompensera le premier quart des partants. Des cadeaux seront remis au maximum aux 8 premiers.

Lorsqu'un cavalier participe à deux épreuves de niveaux différents, il ne pourra être récompensé qu'à la remise des prix de la série la plus haute.

CLASSEMENTS

C'est le résultat du cavalier qui est retenu, sans tenir compte du cheval qu'il monte.

Classement individuel : le nombre de points attribué est celui du classement (1^{er}=1pt ; 2^{ème}=2pts....)

LA FINALE

La qualification à la finale s'obtient par addition des points des 2 meilleurs résultats des qualificatives. Elle est ouverte **au minimum, à la première moitié des classés**. Dans l'épreuve finale, un cavalier ne pourra monter qu'un cheval, avec lequel il devra avoir obligatoirement participé à l'une des épreuves qualificatives.

Le « **Champion des Yvelines 2019** » sera désigné en prenant les résultats des 2 meilleures qualificatives avec un coefficient 1 et le résultat de la finale avec un coefficient 2. Dans le cas d'ex aequo, le résultat de la finale départagera les cavaliers.

ENGAGEMENTS

Engagement pour les qualificatives : 60€

Engagement pour la finale de CSO : 20€ (à ne régler qu'en cas de qualification)

Règlement à effectuer à l'ordre du CDEY, avec l'envoi du **DOSSIER COMPLET AVANT LE 12 Octobre 2018**

NB : Pour les cas non prévus au présent règlement, il conviendra de se référer au Règlement Général des Compétitions et au Règlement de CSO. En cas de litige, le Président du CDEY tranchera sans appel.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE S'ADRESSER A LAURE VIENOT

Tel : 01 34 84 62 29 et 06 32 85 37 02 – E-mail : comite-equitation-yvelines@wanadoo.fr

 [CDEY](#) - Site : www.cdey.fr

A chaque qualificative, les clubs pourront inscrire dans la limite des places disponibles, des cavaliers qui ne sont pas inscrits sur l'ensemble du Championnat, pour qu'ils participent à une épreuve. Les inscriptions de ces cavaliers se feront directement auprès du CDEY le lundi précédant la date de la qualificative.

